

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2009**

Le trente janvier deux mil neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal MEERSSCHAUT, Maire.

**Présents** : Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Arnaud des Abbayes, Nadine de Oliveira, Jean-Michel Derbois  
Hervé Sené, Gérard Pinon Isabelle Crespel, Nadine Codorniu, Solange Ballu.

**Nombre de conseillers en exercice** : 10

**Nombre de conseillers présents** : 10

**Secrétaire de séance** : Isabelle Crespel

**Date de convocation** : 23 janvier 2009

Madame le Maire ouvre la séance à 18h45.

Madame le Maire précise que le compte rendu des réunions de conseil sera envoyé à chacun des conseillers avant la réunion suivante soit par e-mail soit par courrier.

Il est demandé d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant une avance sur le budget primitif 2009. La demande est accordée à l'unanimité.

**OBJET : AVANCE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2009**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires avant le BP 2009 pour les dépenses suivantes :

- L'achat d'une armoire pour le local associatif affecté au compte 2184
- La clôture du logement de la poste affectée au compte 2132
- Le remplacement de la chaudière à l'école des fontaines affecté au compte 2131

Madame le Maire précise que tous ces crédits devront être reportés au BP 2009.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'ouvrir les crédits budgétaires pour les dépenses ci-dessus
- De reporter toutes ces dépenses au budget primitif 2009

**OBJET : AGENCE POSTALE**  
**REPLACEMENT A PREVOIR POUR LES PERIODES DE CONGES**

Madame Joëlle Venon qui tient l'agence postale communale a donné les dates auxquelles elle souhaiterait prendre des congés. Le remplacement pourrait être effectué par la personne qui tient l'agence postale de Sennely. Elle pourrait ouvrir l'agence postale communale à Souvigny exceptionnellement l'après-midi au lieu du matin si les usagers sont prévenus suffisamment longtemps à l'avance. La première période serait du 2 au 16 mai et la deuxième, du 22 août au 12 septembre inclus.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De remplacer Madame Joëlle Venon lorsqu'elle est en congé plusieurs jours
- De fermer l'agence Postale communale exceptionnellement le 13 juillet, le 26 décembre 2009 et le 2 janvier 2010

**OBJET : GARDERIE PERISCOLAIRE**

Madame le Maire précise que des affiches ont été mises dans le village dans les panneaux d'affichage et chez les commerçants. Il faudra certainement créer une régie de recettes pour les encaissements et faire imprimer

des tickets. Il est décidé d'ouvrir la garderie à compter de la rentrée des vacances de Février soit le 9 mars 2009 jusqu'au 2 juillet. Il est possible qu'il y ait peu d'enfants à l'ouverture et sans doute moins que les 8 indiqués mais ce sera une façon de tester le fonctionnement du système. Il faut que les parents viennent inscrire les enfants à la mairie. Madame Delphine Friaud sera le régisseur des recettes.

Les tarifs seront les suivants :

- 2 euros le matin et 2 euros le soir.

Les heures d'ouverture seront :

- Matin : de 7h15 à 8h35
- Soir : de 16h30 à 18h30

Embauche précaire (CDD) de Sandra Lenti (secrétaire du SIVOM), elle est d'accord pour occuper ce poste pendant la phase de démarrage du 09 mars au 2 juillet 2009.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'appliquer les tarifs ci-dessus soit 2 € le matin et 2€ le soir,
- D'ouvrir la garderie les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h35 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir,
- D'embaucher Madame Sandra Lenti du 09 mars au 2 juillet 2009 en CDD,
- De prévoir un règlement intérieur pour l'utilisation du local,
- De demander sur la fiche d'inscription un certain nombre d'informations concernant particulièrement les personnes habilités à récupérer l'enfant, les numéros de téléphone à appeler en cas d'urgence...

**OBJET : SITE INTERNET COMMUNAL  
ETAT D'AVANCEMENT ET PRESENTATION**

Il va être ouvert le 2 février grâce au travail de la commission information et à la participation efficace de Bénédetto Battisti. L'adresse du site est [www.souigny-en-sologne.fr](http://www.souigny-en-sologne.fr)  
Il faudra que les informations soient mises à jour régulièrement. Ce site étant celui de la Mairie, il est prévu d'y mettre les principales délibérations du Conseil Municipal.

**OBJET : POINT SUR LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SECURITE**

Un plan préparé par les services de la DDEA est présenté aux conseillers. Il inclut la totalité des éléments demandés (chicanes, passages surélevés, feux, ...) cependant tous ne sont pas aux endroits souhaités. Ce document va servir de base de réflexion à la commission sécurité, d'autant que le coût de chaque élément est estimé. Les éléments qui pourront être mis en place seront vus en réunion de commission sécurité qui les étudiera et présentera les propositions au Maire et aux Adjointes. Ces derniers feront ensuite une présentation au conseil municipal.

**OBJET : ESPACE EUGENE LABICHE  
POINT SUR LA SITUATION ACTUELLE**

Une réunion a eu lieu avec le maître d'œuvre début janvier. Une liste d'une centaine de réserves a été préparée par le maître d'ouvrage. Chaque point a été discuté et le maître d'œuvre doit faire lever le maximum de réserves. Le bureau de contrôle doit, après levée des réserves touchant à la sécurité des personnes et levée de ses avis défavorables et suspendus établir son rapport final qui permettra de demander à la commission sécurité de se réunir. Dans l'état actuel de l'avancement général des travaux, il semblerait souhaitable d'obtenir une réception du bâtiment et de mettre en « réserve » la scénographie qui serait réceptionnée ultérieurement. Le bâtiment ne pourra être ouvert qu'après passage et avis favorable (et généralement travaux, aménagements complémentaires) de la commission sécurité.

La réalisation de la scénographie avance très lentement et difficilement. Il y a un problème de personnes entre les deux acteurs principaux, le scénographe, maître d'œuvre, Monsieur Christian Latour et l'entreprise Signal 7 avec Monsieur Jean-Paul Quillé, titulaire du marché et chargé de réaliser la scénographie.

Il serait souhaitable que les vitrines puissent également être garnies au plus vite afin de pouvoir lever les réserves sur la scénographie, avec possibilité de modifier leur contenu ultérieurement.

**OBJET : REVETEMENT DE SOL DU « MUR D'ENTRAINEMENT » DU COURT DE TENNIS  
(DEMANDE DU TENNIS CLUB LORS DE SON AG DU 08/11/2008)**

Un enrobé pourra être réalisé au moment où le revêtement de certaines routes du village sera refait.

**OBJET : INFORMATIONS SUR LE SIVOM, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE COMICE  
AGRICOLE**

**Communauté de communes :**

- La Commission des finances : le budget est à l'étude. Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu. Il faut inciter les habitants à utiliser les piscines. Le coût de fonctionnement des piscines est très élevé.
- La Commission action sociale : elle travaille sur la possibilité de transférer les CLSH.
- La Commission culture et sport : les réunions ont lieu dans les différentes communes. Le transfert de la médiathèque est à l'étude. La possibilité de regrouper le chauffage de la piscine et celui de l'école de musique est à l'étude. 3 animateurs sportifs sont embauchés à temps plein à la communauté de commune. Ils s'occupent des piscines l'été et pendant la période scolaire, ils organisent des activités sportives dans les écoles de la communauté de communes. L'un des 3 s'occupe des classes de Souvigny le lundi, matin et après-midi et le soir il fait une animation pour les personnes âgées. Cet animateur souhaiterait que le chauffage soit mis le matin afin que la première classe n'ait pas trop froid. Madame Nadine de Oliveira accepte de s'en occuper.

**Le comice agricole :**

Le canton de Lamotte-Beuvron et la communauté de communes accueillent le comice. Il est demandé aux communes concernées de rechercher des bénévoles pour s'occuper des parkings, buvettes... la décoration de la route Souvigny-Lamotte incombe à Souvigny. Une réunion est prévue samedi 7 février 2009 à 10 h 30 heures avec toutes les associations de Souvigny salle de l'ancien presbytère pour rassembler et motiver les bénévoles et prévoir la décoration de l'entrée de Lamotte-Beuvron – route de Souvigny au niveau de la ferme des Bois.

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

RASED : L'ensemble du conseil est d'accord pour dire qu'il est souhaitable de ne pas supprimer les RASED. De ce fait, une motion spéciale sera votée lors d'un prochain conseil municipal, visant à pérenniser le dispositif du RASED.

Participation à la formation des apprentis (CFA) :

Le Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir et Cher sollicite une participation financière de 40 € pour un apprenti fréquentant le CFA en 2008 et résidant dans notre commune.

Eglise : Il est décidé de demander à deux entreprises des devis pour la révision de la toiture.

Toiture de l'abribus : elle va être refaite très prochainement, comme prévu, par l'entreprise Derbois. L'éclairage de l'abribus va également être vérifié car il ne fonctionne plus actuellement.

Empoisonnement des étangs : Monsieur Alain Leprêtre va réunir la commission des étangs. La commission devra aussi réfléchir à l'emplacement des tables de pique-nique et à celui des bancs à proximité des étangs et de l'arboretum.

Commission des chemins : il est nécessaire de refaire le balisage des chemins. Des panneaux existent et n'ont plus qu'à être posés.

Le chemin de l'Aumonière est-il encore communal ? Il serait souhaitable de rouvrir ce chemin aux marcheurs car il fait la jonction entre deux tronçons qui permettent de faire des boucles et de plus il est en limite de la commune de Isdes et du département du Loiret.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.